

LE JUDAÏSME

par l'équipe du Centre de Ressources et d'Observation de l'Innovation Religieuse (Parifique Kambele, André Couture, Alain Bouchard)

1. Considérations préliminaires à propos du judaïsme

Pour permettre au lecteur de s'y retrouver, voici quelques considérations préliminaires sur le nombre de ceux qui s'identifient comme juifs, sur le judaïsme en général et sur la conception du corps liée à cette religion.

Quelques statistiques

Les juifs sont estimés à près de 14 millions dans le monde, en particulier au Proche-Orient et en Amérique du Nord où ils représentent 85 %. L'Enquête nationale auprès des ménages du Canada de 2011 de Statistique Canada donne les chiffres suivants : au Canada, 329 500 juifs (soit 1 % de la population); au Québec, 85 105 (1,1 %); et dans la région de Québec, 190 individus (0,02 %).

Tableau comparatif simplifié concernant le Canada

	nombre en 1991	%	nombre en 2001	%	nombre en 2011	%
Québec	97 730	1,4	89 915	1,3	85 105	1,1
Ontario	175 650	1,8	190 800	1,7	195 535	1,5
Colombie-Britannique	16 640	0,5	21 230	0,5	23 130	0,5
Canada	318 185	1,2	329 995	1,1	329 500	1,0

Note sur le judaïsme en général

Dans la vie des juifs pratiquants, la relation à Dieu joue un rôle très important. À l'arrivée d'un patient juif à l'hôpital, les soignants et les intervenants devraient s'informer de son degré d'observance dans le but de déterminer l'attachement de celui-ci aux principes et aux lois du judaïsme. Dans le cas où la pratique religieuse joue chez lui un rôle central, il est probable que le patient désire prier, être entouré de sa famille, participer aux grandes fêtes, observer le shabbat, éventuellement consulter un rabbin pour recevoir des directives, en particulier concernant les restrictions alimentaires.

Les patients juifs apprécieront qu'autant que possible, les soins très privés leur soient accordés par des soignants de même sexe et dans une atmosphère de modestie. Tous les hommes, mais aussi les femmes mariées orthodoxes, souhaiteront couvrir leurs têtes, surtout dans des lieux publics.

Au moment de prendre des décisions relatives aux soins, les juifs des pays occidentaux n'hésiteront pas à suivre le même processus que tous les autres patients. Ce sera également le cas des juifs orthodoxes, mais ceux-ci exigeront probablement qu'une information pertinente leur soit donnée, à eux directement ou à la famille, afin d'éclairer la prise de décision. Par ailleurs, les juifs demanderont l'avis d'un rabbin de la tradition à laquelle ils appartiennent lorsqu'ils sont dans des situations délicates. Si tel est le cas, il convient de s'informer au patient ou à sa famille. Enfin, dans le cas de patients juifs plus âgés, il peut être important de savoir s'ils sont des rescapés de la Shoah. Il est possible qu'il faille en tenir compte dans la façon d'intervenir avec eux.

Une certaine conception du corps

La compréhension du corps humain dans la tradition juive s'enracine dans le récit de la création. Selon les explications qui découlent de ce récit, l'être humain est constitué d'un corps terrestre et du souffle divin. Il est une *nefesh* vivante, une personne vivante : à la fois une chair et une âme. Cette compréhension amène le juif à affirmer que la création d'un enfant est l'œuvre de l'homme, de la femme, et aussi de Dieu. « De son père il reçoit les os, les reins, le cerveau, le blanc de l'œil; de sa mère la peau, la chair, le sang, les cheveux et la pupille; de Dieu le visage, les cinq sens, le discernement et la compréhension »¹.

Cette conception oriente le regard que la tradition juive porte sur le fœtus. Aussi longtemps qu'il n'est pas sorti du sein maternel, le fœtus n'est pas considéré comme une personne humaine, mais fait partie de la femme. « Le fœticide n'est donc pas considéré comme un homicide. L'avortement n'est pas un crime capital, mais, régi par le droit civil, il entraîne un dédommagement corporel (*Ex*, 21,22) »².

2. La naissance

Le judaïsme établit une relation étroite entre Dieu, l'humain et le monde. Cette relation est interprétée à partir du récit de la création racontée dans la Torah³. Le juif croit que l'enfant à naître – l'embryon – connaît déjà toute la Torah. Il a donc en lui tout ce qu'il lui faut pour connaître le monde. Mais à la naissance, l'enfant oublie ces données. De là l'assiduité avec laquelle le juif étudie la Torah pendant toute sa vie⁴.

À la naissance, l'enfant a déjà une responsabilité : contribuer à parachever l'œuvre de Dieu. Au huitième jour de sa naissance, l'enfant mâle est circoncis et reçoit un nom⁵. La circoncision est le signe de l'alliance par excellence et le marqueur identitaire des enfants d'Abraham. Elle est pratiquée sous la direction d'un rabbin compétent. Dans le cas d'une fille, le père (ainsi que la mère dans les communautés libérales) annoncera officiellement le nom de l'enfant à la

¹ Michel Meslin et collab., « Origine et commencement de la vie. L'animation », dans Michel Meslin et collab., *Les religions, la médecine et l'origine de la vie*, Paris, Odile Jacob, 2001, p. 15-58.

² *Ibid.*

³ Jacques Audinet et collab., « Vie de la nature, nature de la vie » dans Michel Meslin et collab., *Les religions, la médecine et l'origine de la vie*, Paris, Odile Jacob, 2001, p. 61-101, plus particulièrement p. 70-71.

⁴ *Ibid.*, p. 74.

⁵ *Ibid.*, p. 75.

synagogue. On attend souvent pour l'octroi de ce nom que la mère et l'enfant sortent de l'hôpital⁶.

3. La souffrance et ses interprétations⁷

Dans la tradition juive, le problème de la souffrance et de la mort est une préoccupation de première importance. La solution de cette question s'inspire d'abord du récit de l'exil du jardin d'Éden (Gn 3). La souffrance n'est pas perçue comme accidentelle, quoique son sens reste inconnu. Une prière hassidique dit : « Dieu, ne me dis pas pourquoi je souffre, car je ne suis pas digne de le savoir, mais aide-moi à croire que je souffre pour toi. » Le Midrash et le Talmud considèrent que la mort est inévitable. « Et puisqu'il faut mourir, que ce soit dans le baiser de Dieu », c'est-à-dire dans le sommeil. En dépit de l'évidence de la souffrance et de la mort, la tradition juive attache énormément d'importance à la vie et à ses entreprises. Ainsi considère-t-elle que le médecin a le mandat de soigner le patient et qu'inversement le patient a l'obligation de se faire soigner⁸.

L'interprétation de cette souffrance a donné lieu aux spéculations les plus diverses. L'absence de liberté, et l'aliénation qui s'ensuit, constitue en elle-même une souffrance. Et l'aliénation majeure dont se souvient le peuple juif, et dont il parle à satiété, est l'esclavage subi en Égypte au temps des Pharaons, un esclavage qui « dépossède l'homme de lui-même »⁹. La condition d'esclave en Égypte a généré chez le peuple juif des souffrances aliénantes qui rendent en quelque sorte jusqu'à aujourd'hui chaque humain étranger à lui-même. La tradition juive est convaincue que, même s'il récompense les justes et punit les méchants, Dieu n'est jamais indifférent à la souffrance. On peut même dire qu'il y accompagne le patient. Certains commentateurs interprètent aussi cette souffrance comme une voie de purification. Il est abondamment question dans la tradition juive du silence de Dieu. On désigne ainsi l'impression que Dieu s'est retiré, qu'il a abandonné les humains à eux-mêmes et à leur souffrance. Pour tenter d'expliquer la souffrance, certains commentateurs y découvrent comme des preuves d'amour. Dieu aurait demandé à Abraham de sacrifier son fils Isaac pour qu'il témoigne de son amour. La figure de Job et la mort dans les camps de concentration nazis servent à illustrer la souffrance de l'innocent et peuvent parfois s'interpréter comme des épreuves d'amour.

4. La question de l'alimentation

Bon nombre de juifs, particulièrement les juifs orthodoxes, observent une diète dite « cachère » conforme aux lois du Talmud. Ils apprécieraient que ce type de diète fasse partie des ressources de l'hôpital. Si cela ne se fait pas, ces juifs demanderont à une personne de leur famille de leur apporter cette nourriture. Ils apprécieraient également qu'une demande de vérification de la

⁶ Alberta Health Service, *Health Care and Religion Beliefs*, Second Edition, p. 27-28.

⁷ Ce troisième paragraphe s'inspire largement de Betty Halpern-Guedj, « Lectures juives de la souffrance », dans Michel Meslin et collab. (dir.), *La quête de guérison. Médecine et religions face à la souffrance*, Paris, Bayard, 2006, p. 45-72.

⁸ Fred Rosner, « Judaism and Medicine: Jewish Medical Ethics », dans R.E. Ashcroft, A. Dawson, H. Draper and J.R. McMillan (ed.), *Principles of Health Care Ethics*, John Wiley & Sons, Second Edition, p. 109-115.

⁹ Betty Halpern-Guedj, *ibid.*, p. 53.

certification cachère des médicaments soit demandée, en particulier dans le cas des gélules dont l'enveloppe pourrait être faite de gélatine d'origine porcine.

Les juifs orthodoxes observent certains principes alimentaires. Par exemple, ils ne mangent pas de porc ou de fruits de mer, évitent de manger du laitage au cours d'un repas comprenant de la viande, respectent un espace de temps de six heures après un repas où il y a des produits laitiers, etc.¹⁰. Bien que le repas soit fort estimé des juifs, il peut être suspendu pour des raisons médicales. Certaines familles peuvent cependant être réticentes à l'arrêt de l'alimentation à moins que le patient en soit à sa dernière extrémité¹¹.

5. Don d'organes, greffe d'organes et contraception

Les juifs ont une grande estime de la vie. Ils tiennent également à l'intégrité physique. Un juif peut donc accepter de faire un don d'organes tout comme il peut s'en abstenir. Un patient juif peut aussi accepter un don d'organe à condition que cet organe aide à sauver sa vie ou à la prolonger ou encore si l'absence de cet organe conduisait à la mort¹². Cependant, les croyances entourant le don d'organes varient beaucoup d'une personne à l'autre. Les questions relatives au don d'organes devront donc être discutées individuellement¹³.

Par rapport au recours à la contraception, les juifs proposent une sorte d'évaluation. Pour eux, dans le cas où une grossesse met en danger la vie d'une femme, celle-ci peut user des méthodes contraceptives, et, si elle est déjà enceinte, elle doit avorter.

6. La fin de vie et la mort

Face à la question de la fin de vie et de la mort, les juifs se réfèrent à la Torah, au Talmud et aux avis des rabbins. C'est là qu'ils puisent les indications qui éclaireront leurs décisions.

Le judaïsme, sous toutes ses formes, refuse l'euthanasie active ou tout autre processus qui hâte la mort. Il exclut aussi tout ce qui empêche l'avènement de la mort naturelle. Et, lorsque vient le moment de la mort, on fait immédiatement appel à un corps de bénévoles (*hevra kaddisha*) qui sont des spécialistes chargés par la communauté juive d'assister le mourant pendant ses derniers moments. Il faut les laisser faire. On lira des psaumes ou d'autres prières, qui peuvent éventuellement calmer le croyant qui souffre. La famille présente au chevet du patient souhaite

¹⁰ Pour plus de détails sur la cacheroute et ses règles, consulter les sources suivantes : Haddad, Philippe, *Pourquoi manger cacher ?* Akadem le campus numérique juif, http://www.akadem.org/pour-commencer/pratiques-et-rituels-juifs-8-clips-/pourquoi-manger-cacher-22-06-2011-26955_4337.php, consulté le 31 juillet 2018 et Elbaz, Mikhaël, and Ruth Murbach. *Cuisine de Dieu, aliments profanes prohibitions alimentaires du judaïsme, organismes génétiquement modifiés et enjeux éthiques*. [Québec]: Commission de l'éthique de la science et de la technologie, 2003. Accès via BAnQ <http://bibnum2.banq.qc.ca/pgq/2007/3542414.pdf>.

¹¹ Gary Goldsand, Zahava R.S. Rosenberg, Michael Gordon, « Bioethics for clinicians: 22. Jewish bioethics », p. 219-222.

¹² Fred Rosner, « Judaism and Medicine: Jewish Medical Ethics », p. 109-115, en particulier p. 110.

¹³ Alberta Health Service, *Heath Care and Religion Beliefs*, p. 28.

que celui-ci entende les premiers mots du *Shema* : « Écoute Israël, le Seigneur notre Dieu, le Seigneur est un ». Certains juifs peuvent souhaiter compléter le *Shema* par d'autres prières¹⁴.

Dès qu'advient la mort, la bouche et les yeux du défunt sont, de préférence, fermés par le fils aîné. On place les bras le long du corps; puis, le corps et le visage sont immédiatement recouverts d'un drap. Afin de témoigner de l'immortalité de l'âme, on place une bougie allumée près de la tête, et parfois une autre aux pieds. Dans les hôpitaux, ces bougies peuvent être remplacées par autre chose : bougies électriques, lampes de chevet, veilleuse placée au-dessus du lit, etc. L'entourage du défunt sort de la chambre les fleurs, les plantes, l'eau de toilette et les objets de culte. Il voile les miroirs. À partir de l'instant de la mort jusqu'à l'enterrement, le défunt ne peut être laissé seul. Son entourage veillera sur lui de façon ininterrompue¹⁵.

Après la mort, les juifs n'acceptent pas d'autopsie, sauf dans des cas exceptionnels. Lorsque l'autopsie est accordée, les agents de l'hôpital doivent assurer la famille que le certificat de décès sera signé et que le corps leur sera remis dans les 24 à 48 heures. En effet, la tradition prescrit que le cadavre doit être enterré dans les 24 à 48 heures suivant la mort. S'il y a eu amputation, ce ou ces membres doivent être enterrés avec le corps. Il convient enfin de noter que la tradition juive interdit l'incinération.

¹⁴ Elizabeth Causton, *Religion Understandings of a Good death in Hospice Palliative Care. A Guide for Health Care Practitioners*, University of Victoria, 2012, p. 11-12.

¹⁵ Émilie Demortier, *Respect des rites et des religions à l'hôpital*, Somain, Centre hospitalier de Somain, 2010, p. 5.